

Postulat de Monsieur le Conseiller Communal David BOULAZ et consorts

« Pour plus de célérité dans les traitements des candidatures de naturalisations »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Il est notoirement connu que l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, de la révision sur la loi fédérale sur la nationalité (LN) a eu pour corolaire une augmentation drastique du nombre de candidat.e.s à la naturalisation, souhaitant bénéficier des conditions plus souples du droit actuellement en vigueur, au cours de ces derniers mois. Aux dires de M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli, le greffe aurait ainsi jusqu'à cinq dossiers par jour et ce depuis plusieurs semaines. Or, il n'est actuellement pas prévu que la Commission des naturalisations se réunisse plus souvent que les années précédentes : elle siègera ainsi 20 fois en 2018, lui permettant de traiter une centaine de dossiers.

S'inquiétant de cette situation, le soussigné et ses consorts demandent à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les dossiers de candidature déposés au 31 décembre 2017 soient traités dans un délai convenable, qui ne devrait pas excéder une année, par exemple en augmentant le nombre de séances de la Commission des naturalisations (étant rappelé que cette dernière s'est réunie jusqu'à 35 fois l'an par le passé).

En vous remerciant d'accepter le présent postulat et de le renvoyer directement à la Municipalité, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de mes sentiments très distingués

David Boulaz et consorts

Prilly, le 18 décembre 2017

